

AUTORISATION PARENTALE POUR UNE SORTIE EXTRA-SCOLAIRE.

OBJET DE LA SORTIE : *Bal de fin d'année.*

La FCPE (association des parents d'élèves) et les enseignants du collège Ferdinand BAC, organisent un **bal de fin d'année réservé exclusivement aux élèves de 3^{ème} de l'établissement** et accessible uniquement sur réservation.

Le Bal aura lieu le mardi 30 Juin de 19h30 à 22h30 au Ziquodrome de Compiègne.

Une participation financière de 3€ par élève est demandée ouvrant droit à l'entrée, 1 boisson, un paquet de chips, 1 paquet de bonbon et de l'eau à volonté lors de la soirée.

Pour réserver, il est nécessaire de compléter et signer cette présente autorisation et de la remettre par le biais de votre enfant, en même temps que la participation des 3€, aux membres de la FCPE, lors des permanences les 02, 04, 9, 11 & 16 Juin de 12h00 à 13h00 organisées au collège.

AUTORISATION DE PARTICIPATION

Je soussigné(e), Mme/M.

Déclare autoriser mon enfant :

NOM : Prénom :

Classe : Date de naissance : .. / .. / ..

A participer au bal de fin d'année, le mardi 30 Juin 2026, au Ziquodrome de Compiègne.

Je déclare être en accord pour la participation financière demandée avant l'évènement.

Je certifie avoir contracté, à cet effet, une assurance couvrant les risques extra-scolaires (*assurance individuelle et assurance de responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers.*)

Afin d'être au plus proche de vos attentes musicale, nous vous invitons à flasher le QRcode ci-dessous ou vous rendre sur le lien pour nous proposer vos titres préférés, les plus demandés seront joués pendant la soirée.

« **Playlist3e.suivez.moi** »



AUTORISATION DE SORTIE

Mon enfant sera récupéré à l'issue du bal par : (Nom, Prénom, N° téléphone)

.....

Mon enfant sera en covoiturage avec : (Nom, prénom, classe)

.....

En cas d'accident ou d'incident, merci de renseigner la personne à contacter : (Nom, Prénom, N° téléphone) :

Fait à : , Le : / /

Signature :

tournez SVP ➔

Consigne lors du bal

Lors du bal, aucune consommation d'alcool ni de cigarette n'est autorisée. Le règlement du collège s'applique. En cas de comportement non compatible au bon déroulement de l'évènement, les parents seraient prévenus pour venir chercher leur enfant de manière anticipée.

Sortie du bal

Les enfants seront sous la responsabilité des représentants des parents d'élèves et des professeurs le temps du bal, de l'arrivée de l'élève jusqu'à la sortie.

Toute sortie sera définitive et devra être effectuée par le biais d'un adulte dont les coordonnées sont précisées dans l'autorisation de sortie ci-dessous.

Toutes les sorties doivent être effectuées avant l'heure limite (avant 22h30).